



Formation complémentaire préparant au Certificat National de Compétences de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

Mention « Mesure judiciaire à la Protection des Majeurs »

Finalités et Objectifs

La loi du 5 mars 2007 institue la fonction de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM), qui remplace celle de tuteur aux majeurs protégés. L'obtention d'un certificat national de mandataire judiciaire à la protection des majeurs - Mention « Mesure judiciaire à la protection des majeurs » est rendue obligatoire pour l'ensemble des intervenants souhaitant exercer des mesures de protection.

La formation vise au développement de compétences interactives :

- Connaître les acteurs et le cadre juridique et administratif de la protection des majeurs.
- Être capable d'évaluer la situation budgétaire et patrimoniale d'une personne et de gérer ses biens dans le respect de ses besoins et de ses intérêts.
- Connaître les publics et les pathologies liées à la dépendance et savoir évaluer la situation d'une personne dans son environnement.
- Savoir mettre en place une relation d'aide dans le cadre d'une dynamique partenariale.
- Construire un positionnement professionnel dans le respect de l'éthique et de la déontologie.

La formation a été pensée dans une logique de formation professionnelle : il s'agit de participer au développement des compétences à partir de l'expérience. Un projet de formation personnalisé est élaboré pour chaque stagiaire en fonction de son parcours.

Débouchés professionnels

Mandataire judiciaire à la protection des majeurs en charge de mettre en œuvre des mesures judiciaires

de protection des majeurs, dans une association tutélaire, à titre individuel ou dans un établissement hospitalier ou médico-social.

Conditions d'accès

La formation est accessible pour :

- les personnes titulaires d'un diplôme de niveau III inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (Bac+2) ;
- les professionnels en exercice : gérants de tutelles privés, délégués à la tutelle, préposés d'établissements hospitaliers ;
- les personnes justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins trois années d'un emploi exigeant normalement un diplôme ou titre de niveau III.

Coût de la formation

Les coûts sont variables en fonction du parcours choisi. A titre indicatif :

- Formation complète (300 heures théoriques + 350 heures de stage) : 3 900 €
- Formation à destination des titulaires d'une validation de la formation d'adaptation à l'exercice des fonctions de tuteur aux majeurs protégés (48 heures théoriques) : 625 €

Frais administratif d'admission : 50 €

Informations pratiques

Site Internet de l'Ecole Supérieure de Praxis Sociale :
www.praxis.alsace

Programmation pédagogique de la formation

DOMAINE DE FORMATION	Nombre d'heures	Modalités de validation
DF 1 : Juridique <ul style="list-style-type: none"> • Module 1.1 Droits et procédures • Module 1.2 Le champ médico-social 	84 H 48 H 36 H	Un écrit par module
DF 2 : Gestion <ul style="list-style-type: none"> • Module 2.1 Gestion administrative et budgétaire • Module 2.2 Gestion fiscale et patrimoniale 	78 H 48 H 30 H	Une étude de cas pour chacun des modules
DF 3 : Protection de la personne <ul style="list-style-type: none"> • Module 3.1 Connaissance des publics et des pathologies liées à la dépendance • Module 3.2 Relation, intervention et aide à la personne 	72 H 24 H 48 H	Une épreuve orale à partir d'une étude de situation
DF 4 : Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs <ul style="list-style-type: none"> • Module 4.1 Les contours de l'intervention et ses limites • Module 4.2 Les relations avec le juge et avec les autorités judiciaires • Module 4.3 Déontologie et analyse des pratiques 	66 H 18 H 12 H 36 H	Une monographie professionnelle de 12 à 15 pages relatant et analysant une situation contextualisée

Formation pratique de 350 heures auprès d'un mandataire à la protection des majeurs.

Durée de la formation

La formation se déroule en alternance, sur une amplitude maximale de 13 mois. Elle comporte 300 heures d'enseignement théorique et 350 heures de formation pratique (10 semaines de stage).

Des dispenses et des allègements de formation sont envisageables en fonction des parcours formatifs et professionnels antérieurs.

La formation est organisée à **l'Ecole Supérieure de Praxis Sociale à Mulhouse**.

Prochaine session de formation M.J.P.M. : de novembre 2020 à décembre 2021 (sous réserve).

Intervenants

L'équipe pédagogique est composée d'intervenants originaires de différents horizons professionnels :

- Formateurs de l'Ecole Supérieure de Praxis Sociale
- Universitaires
- Cadres de la fonction publique
- Professionnels du secteur de l'intervention sociale
- Professionnels du secteur de l'intervention tutélaire

Pour toute demande d'information complémentaire

Ecole Supérieure de Praxis Sociale
Responsable : Manon GRANDVAL
Site : www.praxis.alsace

Tél. : 03 89 33 57 91
Assistante : Fatiha BAZINE
E-mail : f.bazine@praxis.alsace